



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0673**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2021 pour le projet Vers la pérennité du Masar

service : Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Dromain

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

**Commission permanente du 5 juillet 2021****Décision n° CP-2021-0673**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2021 pour le projet Vers la pérennité du Masar**

service : Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Contexte**

La coopération entre les Villes de Jéricho, de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon a été initiée lors de la Rencontre des Maires pour la paix, en décembre 2004 à Lyon.

Pour la période 2014-2016, une convention de coopération formalisait les engagements opérationnels que la Ville de Jéricho, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont défini conjointement. Le champ couvert par la convention concernait les domaines de coopération communautaire des services urbains, du développement des relations avec les acteurs locaux impliqués dans des projets de coopération avec Jéricho et du développement économique et touristique.

Les échéances électorales en Palestine et le non-renouvellement de l'exécutif de la Ville de Jéricho n'ont permis une reprise des relations institutionnelles qu'en 2019. En mars 2019, une demande conjointe de subvention a été déposée auprès de la délégation de l'action extérieure des collectivités territoriales dépendant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour relancer la coopération *via* la plateforme des partenaires internationaux de la Ville de Jéricho.

Le projet Sentier d'Abraham, soutenu par plusieurs collectivités françaises, s'inscrit dans l'un des axes de mutualisation recherchés par cette plateforme, portée par les Villes de Lyon et de Jéricho. La Cisjordanie regroupe de très nombreux sites culturels et historiques qui attirent un nombre important de visiteurs chaque année. Cependant, la présence de ces touristes n'a qu'un faible impact économique sur les territoires car la structuration touristique est embryonnaire. Forts de ce constat et de cette richesse architecturale et historique, les territoires palestiniens se sont inscrits dans un projet de circuit touristique d'envergure dans le Moyen-Orient (Turquie, Jordanie, Israël, Égypte, Syrie, Cisjordanie) : le sentier d'Abraham ou Masar Ibrahim.

Depuis 2013, l'association palestinienne Masar Ibrahim al Khalil (MIAK) est accompagnée par l'AFRAT, pour mettre en œuvre le sentier en Cisjordanie, projet soutenu par l'Agence française de développement (AFD), la Commission européenne et les collectivités locales françaises partenaires des collectivités palestiniennes. L'AFRAT est un centre de formation aux métiers du tourisme ainsi qu'un centre d'accompagnement de projet à destination du monde rural et de la montagne.

Ce projet d'envergure a été structuré en 3 phases successives :

- la première phase (2013-2016), cofinancée par l'AFD et par des collectivités françaises dont la Métropole, a consisté en la structuration de 10 étapes pilotes d'Auja à Hébron et permis d'ancrer les prémices d'un tourisme rural en Palestine,

- la deuxième phase (2017-2019) a étendu le sentier à quelques étapes supplémentaires et a renforcé les compétences des acteurs locaux, notamment l'association MIAK, pour initier un modèle de développement pérenne,

- la troisième phase (2020-2022) vise la définition d'un modèle de gouvernance pour ce territoire piloté par l'association locale MIAK, partagé avec les acteurs locaux réunis et reconnus par l'autorité palestinienne, le sentier Masar devenant un outil unique et innovant de développement local et de cohésion sociale à l'échelle de la Cisjordanie.

## **II - Objectifs de la Métropole**

La Métropole développe une politique de solidarité internationale et de rayonnement, qui s'appuie sur des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs villes du monde et sur un soutien aux acteurs métropolitains de solidarité internationale intervenant dans les mêmes zones géographiques.

Le projet développé par l'AFRAT est une opportunité pour le développement économique des territoires palestiniens. Les actions envisagées dans ce cadre viennent alimenter la connaissance des besoins de la Ville de Jéricho en termes de développement touristique et renforcer les capacités d'accompagnement de la Métropole en direction de sa ville partenaire, notamment sur les circuits touristiques et la formation des guides.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif de relancer la plateforme de coopération franco-palestinienne, regroupant des collectivités françaises et des collectivités palestiniennes, qui permet de mutualiser les compétences et les moyens et a déjà permis d'obtenir le soutien financier de l'AFD et du Ministère des affaires étrangères.

## **III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020**

Par décision de la Commission permanente n° CP-2020-0214 du 16 novembre 2020, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'AFRAT, pour l'année 2020.

Celle-ci a permis d'initier la première année de la troisième et dernière étape du projet global sentier d'Abraham. Cette phase triennale est appelée Vers la pérennité du Masar.

Trois objectifs dictent ce programme triennal : le premier concerne la pérennité de la gestion du sentier comme vecteur de gouvernance locale et de cohésion sociale. Le second découle du premier objectif, il s'agit de la pérennité de la structure palestinienne porteuse du sentier (Association MIAK). Enfin, le dernier objectif est la pérennité du produit touristique : comment le produit touristique Masar est un vecteur de développement économique pour la Palestine ?

L'année 2020 a été très particulière. Les impacts de la pandémie sur la mise en œuvre des activités et sur la fréquentation touristique ont été de différentes natures :

- la crise sanitaire a impacté certaines activités prévues, notamment les formations envisagées en France, les événements de promotion internationale, les échanges d'expériences entre partenaires français et palestiniens,
- l'équipe MIAK ne pouvant se rendre sur le terrain ou organiser des événements rassemblant du public, les ateliers autour des écosystèmes et leur création ont pris du retard,
- les prestataires le long du sentier (hébergeurs, restaurateurs, collectifs de femmes, etc.) ne reçoivent plus aucun visiteur depuis mars 2020 et ne peuvent donc plus mettre en pratique les compétences acquises au cours des dernières années.

L'impact économique est conséquent, un accompagnement à la reprise sera nécessaire mais les objectifs ont cependant globalement été atteints.

Le partenaire local MIAK est de plus en plus autonome dans la mise en œuvre des activités sur le terrain. La pandémie a impacté le projet, empêchant toutes sorties terrain et déplacements internationaux pendant plusieurs mois mais l'équipe a su s'adapter et être réactive. Les réunions de présentation avec les autorités locales et partenaires privés pour la création des écosystèmes territoriaux ont pu être en partie menées, la plupart de manière virtuelle. Toutefois, les ateliers entre partenaires pour la création officielle de ces écosystèmes n'ont pas encore eu lieu et seront reportés à 2021. En effet, avec la crise sanitaire, les autorités locales avaient d'autres priorités et devaient répondre à des besoins urgents de la population. Si l'équipe de l'association MIAK n'a pu venir en France se former, elle a toutefois pu profiter d'une formation en ligne sur le développement d'itinéraires et la cartographie et a participé à plusieurs réunions avec des organismes français pour réfléchir à la pérennité de leur modèle économique (Gîte de France et Office de tourisme de Haute Terre de Provence). Enfin, le produit touristique du sentier d'Abraham s'est renforcé avec le développement de nouvelles étapes, l'entretien du balisage et la mise en place d'une nouvelle stratégie de promotion.

#### IV - Programme d'actions 2021 et plan de financement prévisionnel

Outre les restrictions sanitaires, ce projet est largement tributaire des accords internationaux géo stratégiques qui se sont joués en 2021 au Moyen orient. Aujourd'hui, une polémique est en cours à propos du nom du sentier d'Abraham, trop connoté localement au processus de normalisation d'Israël par certains pays arabes sous le nom d'accords d'Abraham.

La première démarche sera donc de renommer le nom de l'association porteuse, le nom du sentier et l'identité visuelle du projet.

Sur les 3 objectifs globaux du projet, les actions envisagées en 2021 sont les suivantes :

- objectif 1 : la pérennité de la gestion du Masar. Il s'agira de créer et d'organiser des écosystèmes sur tous les territoires concernés par le sentier et, notamment, la création de l'écosystème à Jéricho regroupant les acteurs économiques (notamment les hébergeurs et les tours operators), les représentants de la société civile (coopératives de femmes) et la municipalité. La formalisation de ces écosystèmes s'accompagnera de formations et de randonnées sur le sentier pour sensibiliser à sa gestion et son entretien,

- objectif 2 : la pérennité du porteur de projet palestinien. Il s'agira de conforter MIAK (nom en cours de redéfinition) dans son rôle d'animateur du territoire et de représentant de l'itinérance en Palestine. Trois salariés de la structure seront formés en développement d'itinéraires et en cartographie avec une possible formation pratique en France. Plus globalement, le porteur de projet sera accompagné dans la réalisation d'une étude d'impact liée aux conséquences du Covid. Une formation à destination des prestataires sur le sentier est proposée sur le respect des normes sanitaires et le tourisme post-covid. Des réflexions sont en cours pour imaginer un événement de relance de la saison touristique en Palestine au sortir de la pandémie,

- objectif 3 : renforcer le sentier de Masar en tant que produit touristique, vecteur de développement économique. Si la situation sanitaire le permet, MIAK participera en 2021 à des salons du tourisme internationaux pour faire connaître le sentier et mènera des activités communes avec la Fédération européenne de Saint Jacques. Si les déplacements ne sont pas possibles, ces activités se feront de manière virtuelle avec une campagne de promotion en ligne renforcée. Un système de réservation en ligne est en cours de création, des outils de promotion seront mis à jour (nouveau nom et nouvelle charte graphique), imprimés et diffusés, des vidéos de promotion du sentier seront créées et diffusées.

Le projet a un budget global de 1 200 000 € pour 3 ans (2020 - 2022) et fait l'objet d'un financement de l'AFD, à hauteur de 600 000 € pour ces 3 années.

Le budget en dépenses pour l'année 2021 est de 474 914 € dont 358 830 € de financement de l'AFD.

La participation sollicitée auprès de la Métropole par l'AFRAT, pour l'année 2021, est de 8 000 €

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
achats	9 600	subventions d'exploitation publiques :	
services extérieurs		- Agence française de développement	358 830
autres services extérieurs, déplacements, missions, communication, prestataire extérieur	319 974	- Métropole	8 000
charges de personnel	109 224	- Région Auvergne-Rhône-Alpes	25 000
gestion courante	36 116	- Département de l'Isère	15 000
		- Commune de Saint Denis	18 000
		- Région Provence Alpes Côte d'Azur	25 000

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des recettes	Montant (en €)
		- Ville de Besançon	2 000
		- Ville de Grenoble	3 000
		- Ville de Bordeaux	5 000
		MIAK via banque Mondiale	4 860
		AFRAT	5 112
		Tétraktis	5 112
<b>Total charges prévisionnelles</b>	<b>474 914</b>	<b>Total produits prévisionnels</b>	<b>474 914</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'AFRAT, dans le cadre du projet Vers la pérennité du Masar, pour l'année 2021.

Le paiement de la subvention interviendra en une fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente décision et de la réception, par la Métropole, d'un appel de fonds ainsi que du bilan qualitatif et financier du projet réalisé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 € au profit de l'AFRAT, pour l'année 2021, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Vers la pérennité de Masar.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 8 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.**